

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque  
JD/CL  
N° 2019-D-355

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES  
SAUVETEURS DE LA CHARENTE POUR LA MISE  
EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE  
SECOURS LORS DU SPECTACLE  
MUSIQUE ET DESSIN**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,

VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant, l'absence de Monsieur Jacky BOUCHAUD,

VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

**DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvée la convention avec l'association des Sauveteurs de la Charente, 3 bis rue des Boissières à Angoulême, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de la manifestation culturelle « Musique et Dessin », organisée par la médiathèque l'Alpha le 20 juillet 2019, de 18h à 24h, rue Leclerc Chauvin à Angoulême.

**Article 2** – Le coût de la prestation est fixé à 180 €.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 août 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **14/08/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **14/08/2019**